



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de

Affaire suivie par  
*liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr*  
03 87 34 34 12

Metz, le 17 février 2020

Département de la Moselle  
Direction du Patrimoine et de l'Aménagement  
des Territoires – Direction des Routes et de la  
Maintenance – Sous-Division de  
l'Investissement Routier  
CS 11096  
57036 Metz Cedex 1

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la déconstruction – reconstruction de l'ouvrage SG120 sur la commune de  
HOLVING  
Accord avant le délai de 2 mois

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **la déconstruction – reconstruction de l'ouvrage SG120 permettant à la RD156E de franchir le Mutterbach sur la commune de Holving**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 31/01/2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Holving où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

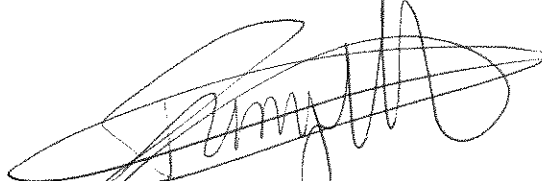
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

Mairie de Holving

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU P.I.



EVA FUMAGALLI